

## DELIBERATION CASS-2015

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu la convocation envoy e aux membres du conseil d'administration le 22 juin 2015

**Objet de la d lib ration :** Mise   jour des prestations d'action sociale

**Le conseil d'administration r uni le 2 juillet 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :**

Les mises   jour des prestations d'action sociale de l'Universit  d'Angers sont approuv es.

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit , avec 23 voix pour.

Fait   Angers, le 3 juillet 2015

**Jean-Paul SAINT-ANDR **

*Pr sident de l'Universit  d'Angers*

Pour le pr sident et par d l gation,  
Le Directeur g n ral des services,  
Olivier TACHEAU



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : 10 juillet 2015 / Mise en ligne le 10 juillet 2015

## PASUA

Revalorisation des aides et nouvelles aides proposées

Les plafonds des conditions d'attribution des quotients familiaux restent inchangés

QF Actuels	Jusqu'à mars 2015
Allocation d'aides aux études supérieurs	
• QF ≤ 3 600	400,00 €
• 3 600 < QF ≤ 7 350	300,00 €
• 7350 < QF ≤ 13 500	200,00 €
Allocation d'aides aux parents isolés	
• QF ≤ 6 100	400,00 €
• 6 100 < QF ≤ 8600	300,00 €
• 8 600 < QF ≤ 13 500	200,00 €
<b>NOUVELLES AIDES</b>	
<b>RESTAURATION</b>	Jusqu'à mars 2015
Il a été retenu par la Commission	
Restauration indice 466 < indice ≥ 561	rien n'était prévu
<b>AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE</b>	
• QF ≤ 3 600	
• 3 600 < QF ≤ 7 350	rien n'était prévu
• 7350 < QF ≤ 13 500	
<b>ALLOCATION NAISSANCE</b>	Allocation lancée par la COPE et père
	forme de ch
	30,00 €

Décidé par la commission d'AS du 5 mars 2015	
	440,00 €
	330,00 €
	220,00 €
	440,00 €
	330,00 €
	220,00 €
Décidé par la commission d'AS du 5 mars 2015	
	0,30 €
	50,00 €
	40,00 €
	30,00 €
Fournie par le service AS en 2016 sous forme de cadeau	